

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-89

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2017-166 du 19 décembre 2017 relative à la régularisation de la création des emplois de la collectivité, modifiée par les délibérations n°2018-021 du 12 février 2018, n°2018-047 du 27 mars 2018, n°2018-063 du 14 mai 2018, n°2018-080 du 26 juin 2018 et n°2018-131 du 25 septembre, n°2018-160 du 6 novembre 2018, n°2018-191 du 18 décembre 2018, n°2019-006 du 5 février 2019, n°2019-039 du 26 mars 2019, n°2019-064 du 21 mai 2019, n°2019-115 du 25 juin 2019, n°2019-143 du 24 septembre 2019, n°2019-168 du 5 novembre 2019, n°2019-192 du 17 décembre 2019, n°2020-026 du 2 juin 2020, n°2020-077 du 23 juillet 2020, n°2020-097 du 28 septembre 2020, n°2020-0119 du 2 novembre 2020, n°2020-136 du 14 décembre 2020, n°2021-11 du 30 janvier 2021, n°2021-61 du 22 mars 2021, n°2021-76 du 3 mai 2021, n°2021-111 du 28 juin 2021, n°2021-220 du 13/12/2021, n°2022-285 du 28/03/2022, n°2022-313 du 16/05/2022, n°2022-348 du 4/07/2022 et n°2022-370 du 3/10/2022 ; n° 2022-422 du 12/12/2022 ; n° 2023-17 du 06/02/2023 ; n°2023-42 du 03/04/2023 et n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-116 du 02/10/2023 ; n° 2024-8 du 26/02/2024 ; n°2024-36 du 2 avril 2024 ; n°2024-58 du 27 mai 2024 ; n°2024-80 du 8 juillet 2024 ; n°2024-101 du 7 octobre 2024 ; n°2025-147 du 10 février 2025 ; n°2025-45 du 2 juin 2025 ; n°2025-61 du 7 juillet 2025 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de la Collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la Collectivité ;

Considérant la Commission municipale Administration et Intercommunalité du 30 septembre 2025 ;

Considérant le Comité Social Territorial du 10 octobre 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve les modifications apportées au tableau des emplois, telles que présentées ci-après :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Modification de poste	Temps de travail
Filière territoriale administrative				
A	Attachés	Attaché hors classe	4	Temps complet
		Attaché principal		
		Attaché		
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		
		Rédacteur		
C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
		Adjoint administratif		
Filière territoriale technique				
A	Ingénieurs	Ingénieur hors classe	4	Temps complet
		Ingénieur principal		
		Ingénieur		
C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	Temps complet
		Agent de maîtrise		
C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		
		Adjoint technique		
Filière territoriale sportive				
A	Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	2	Temps complet
		Conseiller des APS		
Filière territoriale sociale				
C	Agent social	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
		Agent social principal de 2 ^{ème} classe		
		Agent social		
Filière territoriale médico-sociale				
A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3	Temps complet
		Assistant socio-éducatif		
A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10	Temps complet
		Educateur de jeunes enfants		
A	Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	10	Temps complet
		Puéricultrice		
A	Infirmier	Infirmier en soins généraux hors classe	2	Temps complet
		Infirmier en soins généraux		
A	Pédicure-podologue	Pédicure podologue hors classe	1	Temps complet
		Pédicure podologue classe normale		

A	Psychologue	Psychologue hors classe	1	Temps complet
		Psychologue classe normale		
A	Psychomotricien	Psychomotricien hors classe	1	Temps complet
		Psychomotricien classe normale		
B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	10	Temps complet
		Auxiliaire de puériculture de classe normale		
Filière territoriale culturelle				
A	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	5	Temps complet
		Attaché de conservation du patrimoine		
A	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	Temps complet
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale		
B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	TNC : 6,25H TNC : 6,5H
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe		
		Assistant d'ensei gnement artistique		

Article 2 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, dans le cas où ces postes n'ont pas pu être pourvus par des titulaires :

Direction de rattachement	Fonction	Niveau de recrutement et de rémunération
Direction des ressources humaines	Expert carrière-paie (TC)	Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe / Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe/ Attaché/Attaché principal
Direction de la culture	Enseignant en contrebasse classique et OAE (TNC 6,5H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant de trombone et tubas (TNC : 6,58 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant d'enseignement artistique danse jazz et contemporain (TNC : 6,25 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant danse classique (TNC : 15 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant violoncelle (TNC : 6 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant flûte traversière (TNC : 18,33 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant percussion classique (TNC : 20 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant danse HIP HOP (TNC : 15,83 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant danse et référente CHAD (TC :20 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe

		classe
Direction de la culture	Enseignant flûte à bec, direction FM (TNC : 18,08 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction de la culture	Enseignant alto, violon, éveil formation musicale (TNC : 16 H)	Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction du logement	Responsable du pôle logement (TC)	Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe/ Attaché/ Attaché principal
Direction enfance et jeunesse	Auxiliaire de puériculture (TC)	Auxiliaire de puériculture / Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe / Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe
Direction du logement	Chargé de mission cellule locataire (TC)	Attaché/ Attaché principal
Direction de l'urbanisme	Pré-instructrice en urbanisme réglementaire (TC)	Rédacteur/Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Direction générale des services	Cadre de la filière administrative (TC)	Attaché / Attaché principal / Attaché hors classe
Direction générale des services	Cadre de la filière technique (TC)	Ingénieur/ Ingénieur principal / Ingénieur hors classe
Direction générale des services	Cadre de la filière culturelle (TC)	Attaché de conservation du patrimoine / Attaché principal de conservation du patrimoine
Direction générale des services	Cadre de la filière culturelle (TC)	Professeur d'enseignement artistique de classe normale / Professeur d'enseignement artistique hors classe
Direction générale des services	Cadre de la filière sportive (TC)	Conseiller des APS/Conseiller principal des APS
Direction générale des services	Cadre de la filière médico-sociale (TC)	Assistant socio-éducatif/ Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle / Educateur de jeunes enfants / Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle / Puéricultrice / Puéricultrice hors classe/ Pédicure podologue classe normale / Pédicure podologue hors classe / Psychologue de classe normale / Psychologue hors classe / Psychomotricien / Psychomotricien hors classe / Infirmiers en soins généraux / Infirmiers en soins généraux hors classe

Article 3 : Prend acte du tableau des emplois, modifié en conséquence.

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

